

# Avis public



Bécancour

## ALIÉNATION D'UN BIEN

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Bécancour a aliéné, en faveur de Albert Therrien inc., le lot numéro 6 433 534 du cadastre du Québec, au prix de 31 171,88 \$, taxes en sus.

Ville de Bécancour, le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville